

Ecrit par Echo du Mardi le 26 juin 2024

Mme DANGAS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 21 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 26 juin 2024 sous réserves d'incidents

**GUY FRAYCHINAUD & CHRISTOPHE LERSYNOTAIRES ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
14 rue des Clastres B.P. 32
84220 GORDES**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 février 2024, Madame Marie-Isabelle **DANGAS**, en son vivant retraitée, demeurant à ROUSSILLON (84220) 1306 chemin de Joucas. Née à BORDEAUX (33000), le 14 décembre 1947. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à ROUSSILLON (84220) (FRANCE), le 24 mai 2024. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe LERSY, Notaire

Ecrit par Echo du Mardi le 26 juin 2024

Associé de la Société Civile Professionnelle «Guy FRAYCHINAUD - Christophe LERSY, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à GORDES, le 20 juin 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me LERSY, notaire à GORDES (84220), référence CRPCEN : 84030, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.